

Biogaz-carburant

Raphaël Breuleux (Verts)

Le changement climatique et les politiques plus restrictives obligent le domaine de la mobilité à se transformer. Plusieurs acteurs se profilent : voitures électriques, voitures à hydrogène ou voitures fonctionnant au gaz naturel/biogaz.

Concernant ces dernières, et plus particulièrement celles fonctionnant au biogaz (biométhane), le Canton du Jura semble avoir les moyens et les ressources pour alimenter une partie de son parc automobile avec cette énergie et ainsi devenir un canton exemplaire dans ce domaine.

Le gaz naturel et le biogaz, même s'ils sont deux carburants souvent associés, se distinguent par leur origine.

- Le gaz naturel est une énergie fossile qui se constitue en plusieurs millions d'années à partir de la désagrégation des matières organiques sous la surface terrestre ; ce n'est donc pas une énergie renouvelable.
- Le biogaz, en revanche, est produit en quelques jours à partir de la biomasse (des déchets), c'est donc une énergie renouvelable.

La biomasse est composée de déchets verts, déchets de jardin, épluchures, restes de cuisine, lisier de fumier, purin ou tout autre déchet organique. La valorisation de la biomasse permet, grâce à la méthanisation, de produire des engrais riches en substances nutritives, un amendement organique ou du compost pour l'agriculture ou les jardins. La méthanisation est un processus de décomposition de matières pourrissables (putrescibles) par des bactéries qui agissent en l'absence d'air. On nomme ce processus de décomposition « fermentation anaérobie ».

Il n'est actuellement pas possible de rouler à 100% au biogaz dans le canton du Jura mais seulement à environ 20%, grâce à la production et à l'injection de cette énergie par la ville de Bâle dans le réseau de gaz naturel provenant de la cité rhénane.

Notre canton a la possibilité de produire ce carburant, le plus écologique qui existe actuellement. Le produire chez nous, tout en créant au passage des places de travail et en valorisant les déchets (le digestat) issus de ce procédé. Ce digestat issu de la méthanisation (ce qui reste après la production de biogaz) est un excellent fertilisant naturel. Il permet aux agriculteurs partenaires de se passer d'engrais de synthèse, lesquels sont importés et produits à partir d'énergies fossiles. C'est donc un double avantage : plus local et plus durable.

Concernant les unités de méthanisation, il faudra veiller à choisir des lieux d'implantation avec suffisamment de possibilités d'approvisionnement existantes et également à ce que ces unités de méthanisation soient dimensionnées en rapport avec la capacité d'alimentation en matières organiques de la région choisie. Ceci afin de ne pas donner un mauvais signal et provoquer une intensification de l'agriculture ou de l'élevage bovin.

Fort de ce constat et au vu des arguments qui précèdent, le groupe VERT-E-S et CS-POP souhaite poser les questions suivantes au Gouvernement :

1. **Sachant que cette biomasse est largement disponible dans notre canton et que la technologie utilisée est maîtrisée depuis longtemps, comment expliquez-vous qu'aujourd'hui, en 2025, aucune station de remplissage 100% biogaz ne fonctionne dans notre canton ? (Première station biogaz en Suisse 1997)**
2. **Quel est l'avis du Gouvernement sur la pertinence du choix de ce carburant par une partie de la population jurassienne ?**

3. **Afin de favoriser l'utilisation de véhicules fonctionnant au biogaz, le canton est-il prêt à favoriser l'implantation de stations de remplissage avec les options 50% ou 100% biogaz dans notre canton ? Si oui, de quelle façon ?**
4. **La RCJU peut-elle nous informer si une nouvelle station de remplissage (biogaz ou GNC + biogaz) verra le jour prochainement dans notre canton ?**

Raphaël Breuleux (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)

Intervention déposée officiellement le 18 juin 2025